YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2000

DELIBERATION N° 2000/12/897

OBJET : Délibération de principe sur l'installation en résidence, à Yerres, de la Compagnie du Théâtre de l'Impossible

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Compagnie du Théâtre de l'Impossible travaille depuis trois saisons au développement d'un projet artistique ambitieux, fondé sur l'exigence de la qualité et la recherche de réhabilitation des grands auteurs classiques,

CONSIDERANT qu'à l'issue de deux années de collaboration fructueuse avec les acteurs locaux, la Compagnie a tissé des liens solides qui lui permettent d'être identifiée et de drainer un public de fidèles qui ne cesse de croître,

CONSIDERANT que pour approfondir son action et aboutir à un légitime rayonnement départemental, la Compagnie du Théâtre de l'Impossible a saisi la Commune d'une demande d'installation en résidence,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Culture, Vie Associative,

A l'unanimité,

DECIDE de se prononcer favorablement sur le principe de l'installation en résidence de la Compagnie du Théâtre de l'Impossible, à Yerres,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
29 DEC. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 29. 12. 2000 et de la publication le 29. 12. 2000
Le Maire.

MAIRIE D'YERRES 91 ESSONNE

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE